

Règlement de la bibliothèque

Chers parents, vos enfants ont la chance d'être dans une école qui possède une bibliothèque. Ils y trouveront des romans, des documentaires ou encore des bandes dessinées, que ce soit pour le plaisir ou les travaux scolaires.

Afin que tout se passe au mieux, voici les modalités et règles à suivre spécifiques à la bibliothèque.

1. Horaire

Chaque classe profite d'un moment de bibliothèque par semaine en fonction d'un planning établi avec les enseignants. Au cours de ces sessions, les enfants profitent d'une lecture orale puis peuvent choisir un ou plusieurs livres à emprunter.

Les enfants du Primaire peuvent venir à la bibliothèque sur leur temps de midi. La bibliothèque restera fermée durant les récréations du matin et de l'après-midi pour favoriser les temps en extérieur des enfants.

2. Prêt

- Maternelle : 1 livre à la fois, pour une durée d'une semaine.
- Primaire : jusqu'à 3 livres à la fois (L1, L2, choix personnel), pour une durée de deux semaines.

Les enfants peuvent garder les livres pendant les vacances scolaires (Toussaint, Noël, Carnaval et Pâques) à l'exception des grandes vacances. Comme stipulé dans le règlement d'ordre intérieur¹, l'enfant doit avoir rendu tous ses livres à la bibliothèque en fin d'année scolaire pour recevoir son certificat de scolarité.

3. Perte et dommage

En cas de perte ou de dégradation trop importante d'un livre, une certaine compensation sera demandée.

- Maternelle et P1 : remplacer le livre par n'importe quel livre appartenant à l'enfant.
- P2 à P5 : un mot sera collé dans le journal de classe avec la référence du livre à racheter.

NB : Pour des raisons de sécurité, AUCUN dédommagement financier (cash ou bancaire) ne sera accepté !

4. Comportement

Le comportement demandé à la bibliothèque est le même que celui attendu en classe. Parler normalement est accepté, il n'est pas nécessaire de chuchoter mais attention à respecter le travail/la

¹ Voir Article 52.6, p. 39 du Règlement général des Ecoles Européennes : <https://www.eeb2.be/fr/notre-ecole-plans-reglements-politiques/>



lecture des autres. Une salle de travail aménagée est à la disposition des élèves qui souhaitent travailler sur un projet de groupe.

Manger à la bibliothèque n'est pas autorisé, en revanche les enfants peuvent apporter avec leur gourde.

Bonne lecture,

Laure Brogniez (bibliothécaire)